

VIVIERS-LES-MONTAGNES
Arrêté du 28 octobre 2019
ARRÊTÉ DE CIRCULATION
Route de Saïx

2019 / page 39

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux entrepris par Monsieur Elie BATUT qui auront lieu le 29 octobre 2019 de 14H00 à 16H00 sur la route de Saïx, devant le 25 route de Saïx ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

Le Maire de VIVIERS LES MONTAGNES (Tarn),

ARRETE

Article 1

La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : route de Saïx entre le numéro 25 et le numéro 11 le 29 octobre 2019 de 14H00 à 16H00.

Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

Article 3

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : Route de Saïx – du numéro 25 jusqu'au numéro 11.

Article 4

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Alain NILLES
